

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 février 2020
Tenu à dix-sept heures dans la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et le sept février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean Marie BOURJAC, Maire.

Date de la convocation et affichage à l'extérieur de la mairie : lundi 03 février 2020

Etaient présents : Jean Marie BOURJAC, Jean Claude LARGENTON, Nicole MOULIN, Hannelore NIMTZ Maxime REGIBAUD, David POLY

Etaient absents : Olivier HIDALGO, Martine ROCHE, Anaïs ROUVIER, Jean Claude WERY

Secrétaire de séance : Nicole MOULIN

1. ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE SERVICES POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Monsieur le Maire expose demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer la convention proposée par P2A dans le cadre de la gestion des eaux pluviales.

Monsieur le Maire précise que cette compétence a été transférée auprès de l'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Cette convention va permettre à la commune de continuer à effectuer ses travaux sur son réseau pluvial en collaboration avec P2A tant que cette dernière n'aura pas son service complètement structuré.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré

Le CONSEIL MUNICIPAL à

6 VOIX POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

ACCEPTE la convention proposée par P2A,
AUTORISE le Maire à signer cette convention

Délibération 2020-02-01

**2. ACCEPTATION DE LA CONVENTION PROPOSEE PAR LA MAIRIE DE RIEZ
RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA SEANCE DE CINEMA LE 14 FEVRIER 2020**

Monsieur le Maire expose demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer la convention proposée par la mairie de Riez dans le cadre d'une séance de cinéma proposée aux aînés du village le vendredi 14 février 2020 à la salle Magliano Alfieri de Riez.

Cette après-midi projection proposée par le CCAS de Riez sera financée à hauteur de 100 €uros par la commune.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré

Le CONSEIL MUNICIPAL à

6 VOIX POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

ACCEPTE la convention proposée par la Mairie de Riez,
AUTORISE le Maire à signer cette convention

Délibération 2020-02-02

**3. ACCEPTATION DE LA CONVENTION PROPOSEE PAR P2A RELATIVE A LA
RENOVATION DES RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA PARTIE BASSE DE
LA MONTEE DES OLIVIERS**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'opportunité de conventionner avec la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération, pour intégrer au programme de rénovation de la partie basse de la Montée des Oliviers la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, dans un souci de rationalisation des interventions souterraines sur le projet et pour l'exemplarité de l'action publique locale.

Monsieur le Maire propose ainsi aux membres du Conseil de valider le programme de travaux et de l'autoriser à signer la convention avec la CA P2A, ainsi qu'à procéder à toute démarche consécutive à cette décision, liée à l'exécution des marchés publics spécifiques à cette opération.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré

Le CONSEIL MUNICIPAL à

6 VOIX POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

- **PROPOSE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures d'eau et d'assainissement lors de l'aménagement de la partie basse de la Montée des Oliviers., pour le compte de la Communauté d'Agglomération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention citée ainsi qu'à tout document afférent.

Délibération 2020.-02-03

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à dix-sept heures trente.

Le Secrétaire de séance,
Nicole MOULIN

Le Maire,
Jean Marie BOURJAC